

COMMUNE DE  
BOULAZAC ISLE MANOIRE  
PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2024

**N.B. CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121.26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PEUVENT ETRE CONSULTES PAR TOUTE PERSONNE EN FAISANT LA DEMANDE AU SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES, HOTEL DE VILLE AGORA, 1<sup>ER</sup> ETAGE AUX HEURES D'OUVERTURE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à 18heures30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle des fêtes d'Atur, sous la présidence de Madame Fanny CASTAGNEDE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : Le samedi 12 octobre 2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

AUZOU Jacques - CASTAGNEDE Fanny - GONTHIER Liliane - CURNIL Alain - LONGUEVILLE PATEYTAS Sylvie - PASSERIEUX Jean-Pierre - SALINIER Bernadette - RAYNAUD Serge - DURU Nicolas - PASQUET Christiane - PINSON Jean- François - VOIRY Boris - MONTAGUT Jean-Marie - BREGEON Alexandre - DAVID Claudie - DE ALMEIDA Anabela - DOYEN Martine - DRIOICHE Driss - FURELAUD Pascal - PICHARDIE Jean Raoul - POUGET Murielle - VARAILLAS Delphine - VEZIGNOL Frédéric - BONGRAIN Marie Lou - ELOI Michèle - FALLOUK Jamel - MARRANT Josette - NEDONCELLE Gilles - PIERRE-NADAL Jérémy

**EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :**

RIBETTE Valérie à MONTAGUT Jean-Marie  
DESAGE Francis à DAVID Claudie  
DESSAGNE François à DURU Nicolas  
PLU Janique à DE ALMEIDA Anabela  
SIMON-MALARD Virginie à GONTHIER Liliane  
RIEM Michel à MARRANT Josette

\*\*\*\*\*

**VARAILLAS Delphine** a été élue secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée et au public, énoncé les procurations, Madame la Maire laisse la parole à Madame Josette Marrant qui souhaite intervenir.

**Josette Marrant :**

Madame la Maire,

En relisant le PV de ce conseil, vos interventions m'ont interpellée. Vous m'y reprochiez de vous faire dire ce que je n'avais pas dit, c'était à propos de votre avis sur les forêts. En prenant connaissance de votre discours de samedi, j'ai été très surprise que vous nous fassiez dire, ce que nous n'avons jamais dit, sur un sujet éminemment sensible ! Permettez-moi de vous dire que vos propos m'ont profondément indignée. Vous avez affirmé que « l'opposition c'étaient des hommes qui vous attaquaient sur vos compétences parce qu'ils ne supportaient pas les femmes qui agissent dans la sphère publique », vous avez dit cela c'était repris dans la presse, ce qui vous a valu à peu de frais, des applaudissements de vos amis féministes. Mais quelle indécence cette victimisation !

Quelle indécence également après toutes ces années où vous avez assisté passivement un homme politique, qui n'a eu de cesse de rabaisser la gent féminine, de manière la plus honteuse !

Si l'on s'en tient à ce qui est public, j'en ai régulièrement été la cible, sans que votre prétendue solidarité féminine, n'en soit le moins du monde affecté !

Où étiez-vous lorsque M. Auzou m'envoyait à la figure qu'il n'était pas là pour faire ma formation, sous-entendu que je n'avais pas les compétences pour comprendre la comptabilité publique alors même que j'avais raison sur le sujet en question ?

Vous étiez assise à côté, et vous n'avez pas bronché !

Où étiez-vous lorsque M. Auzou laissait entendre que je devais mon poste à la direction de la chambre d'agriculture, non à mes compétences, mais au soutien prétendu d'un syndicat agricole ?

Vous étiez à côté, et vous n'avez pas bronché !

Où étiez-vous aussi lorsque M. Auzou m'accusait de n'avoir agi contre lui, que pour défendre les intérêts de mon mari !

Vous étiez assise à côté, et vous n'avez pas bronché !

Enfin, plus récemment encore :

Où étiez-vous lorsqu'à l'occasion des dernières élections, votre ami communiste, M. Didier Lalande, m'a publiquement insultée alors que je tenais le bureau de vote, que vous présidiez. Pas un mot de compassion ni de regret ! Le silence total !

Deux élus seulement de votre majorité sont venus me témoigner leur soutien et je les en remercie encore. Ironie du sort, deux hommes : Messieurs Jean François Pinson et Francis Desage, les deux seuls.

Enfin et j'en termine, vous désignez l'opposition comme un « groupe d'hommes » qui remettraient en cause vos compétences en raison de votre genre.

Est-ce là la considération que vous avez à mon égard (je sais que la notion de genre est fluctuante mais je me sens bien femme rassurez-vous), et aussi un manque de considération à l'égard des femmes qui composent ce groupe.

N'auriez-vous pas finalement la même tendance que certains hommes qui, pour servir leur intérêts politiques, n'ont aucun scrupule à invisibiliser les femmes et ce de la manière la plus honteuse ?!!!

En tout cas, permettez-moi de vous dire une chose, et je pense pouvoir parler pour mes collègues Marie-Lou Bongrain et Michèle Eloi, vous avez pu le constater, je ne suis pas le genre de femme à me faire imposer des idées, ni des façons de penser.

Si je prends plaisir à retrouver les élus de mon groupe et à porter notre voix, c'est parce que, homme ou femme, nous y sommes écoutés avec respect, considération et bienveillance. Bien loin, très loin, des règlements de compte que vous avez manifestement entrepris au sein de votre majorité.

En conclusion, nous qui avons résisté aux insultes de pisses-froid et de grincheux, aux propos teintés de racisme et de sexisme et à l'absence de débat, nous ne sommes pas dupes de vos subterfuges, de vos raccourcis et de vos sophismes.

Vous n'êtes pas la blanche colombe que vous affichez !

**Mme la Maire** : Merci Mme Marrant. Vous n'étiez pas là et je suis étonnée que vos collègues de l'opposition aient si mal compris mon intervention. Alors je vais relire l'extrait de mon discours :

« Depuis que je suis élue, les rumeurs vont bon train ». A aucun moment je ne dis l'opposition. « Il y a bien sûr l'incontournable « féministe hystérique », qualificatif préféré des hommes, qui ne supportent pas les femmes qui agissent dans la sphère publique ». A aucun moment je ne dis que c'est l'opposition municipale. « Je salue au passage », et je le lis texto, à partir du moment où l'on me fait dire des choses, je lis ce que j'ai lu ; « je salue au passage Pascale Martin, ancienne députée de la première circonscription « dont le courage politique, qui a été si lourdement sanctionné ». A aucun moment je ne mets en cause l'opposition là-dessus. « L'opposition municipale », phrase suivante, « qui jusque-là me cantonnait à l'image de l'écolo bobo », vous avez vu comme je vous suis ? « ... prône maintenant de mon illégitimité » C'était dans la presse. . . « Avoir travaillé pendant 18 ans à la mairie au contact permanent des habitants, des associations, des entreprises, des institutions et partenaires de la ville, être élue au suffrage universel direct depuis 2020, et élue par mes paires en tant que Maire selon la réglementation en vigueur ne suffirait donc pas à être une élue légitime ». Il s'agit du paragraphe concernant l'opposition municipale. Le paragraphe suivant ne concerne pas l'opposition municipale, j'ai dit : « Il paraît aussi, » je n'ai pas dit « l'opposition me reproche aussi », je reprends « que je suis une dangereuse bolchévique », etc etc etc , et il y a un paragraphe sur l'opposition municipale et que je sache qui venait de corroborer les propos que vous avez toujours tenus à mon encontre. A aucun moment je n'ai reproché à l'opposition municipale de me traiter d « hystérique féministe », de je ne sais quoi d'autre. Je n'ai repris que les propos que vous m'avez toujours opposés.

**Josette Marrant** : N'étant pas présente, je me suis tenue à la lecture de la presse qui a bien fait l'association opposition et de ça... Nous n'avions pas le compte-rendu.

**Mme la Maire** : Oui mais vos collègues étaient là ! En tout cas je ne vous ai jamais accusé de me traiter de féministe hystérique, et à aucun moment je n'ai associé l'opposition à tout le reste. Alors concernant le procès-verbal, y a-t-il des remarques ?

**Le procès-verbal du 11 septembre est adopté à l'unanimité.**

Madame la Maire rend compte des décisions prises conformément à l'article L 2122-23 du CGCT qui sont enregistrées sous les numéros suivants :

**D2024\_021** : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au titre du Fonds Verts 2025 pour le projet de végétalisation et de désimperméabilisation de la cour d'école de Saint Laurent sur Manoire

**D2024\_022** : demande de subvention auprès de la CAF de la Dordogne pour le projet d'équipements et de construction de la halle sportive de l'école de Saint Laurent sur Manoire

\*\*\*\*\*

## **DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit par un des membres du conseil.

Les commissions sont convoquées par la Maire, qui en est la Présidente de droit. Un vice-président est nommé en cas d'empêchement du Maire.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

**CONSIDERANT** la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2024,

**CONSIDERANT** l'approbation du règlement intérieur lors de la séance du 10 Juin 2020, et le respect du principe de la représentation proportionnelle,

Il convient de déterminer les 8 membres de chaque commission municipale comme précisé dans le règlement intérieur (chapitre V – article 26) à savoir :

- Urbanisme – développement du territoire – tourisme
- Citoyenneté – médiation
- Affaires sociales – lien social – insertion professionnelle
- Culture
- Sport
- Animation vie locale
- Environnement – développement durable – Agenda 21 – agriculture
- Travaux
- Enfance – jeunesse – éducation
- Finances

Chaque conseiller municipal est membre d'une commission au moins et de deux commissions au plus.

Le nombre d'élus dans les commissions sera proportionnel au nombre d'élus de chaque groupe politique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ARRETE** à dix le nombre des commissions qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :
  1. Urbanisme – développement du territoire – tourisme
  2. Citoyenneté – médiation
  3. Affaires sociales – lien social – insertion professionnelle
  4. Culture
  5. Sport
  6. Animation vie locale
  7. Environnement – développement durable – Agenda 21 – agriculture
  8. Travaux
  9. Enfance – jeunesse – éducation
  10. Finances

- **ARRETE** la liste des noms des 8 membres maximum pour chacune des commissions.

<b>Commission</b>	<b>Nombre de membres</b>
Urbanisme – développement du territoire – tourisme	6 membres  1. J-F. PINSON 2. M. POUGET 3. B. SALINIER 4. A. CURNIL 5. J-M. MONTAGUT 6. M. RIEM
Citoyenneté – médiation	5 membres  1. V. CORNU-RIBETTE 2. L.GONTHIER 3. J.PLU 4. N. DURU 5. M ELOI
Affaires sociales- lien social-insertion professionnelle	6 membres  1. M.DOYEN 2. C.PASQUET 3. A.DE ALMEIDA 4. D. VARAILLAS 5. M-L BONGRAIN 6. J FALLOUK
Culture	7 membres  1. F. VEZIGNOL 2. C.DAVID 3. M.POUGET 4. J-P. PASSERIEUX 5. D. DRIOICHE 6. F DESAGE 7. M-L BONGRAIN

Sport	<p>8 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. S.RAYNAUD</li> <li>2. J-R.PICHARDIE</li> <li>3. S. LONGUEVILLE-PATEYTAS</li> <li>4. V.CORNU-RIBETTE</li> <li>5. A. BREGEON</li> <li>6. P. FURELAUD</li> <li>7. V SIMON-MALARD</li> <li>8. J FALLOUK</li> </ol>
Animation vie locale	<p>8 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. S. RAYNAUD</li> <li>2. C. DAVID</li> <li>3. F. DESAGE</li> <li>4. D. DRIOICHE</li> <li>5. V SIMON-MALARD</li> <li>6. P. FURELAUD</li> <li>7. M ELOI</li> <li>8. J PIERRE-NADAL</li> </ol>
Environnement – développement durable – Agenda 21 – agriculture	<p>6 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. S. LONGUEVILLE-PATEYTAS</li> <li>2. M.DOYEN</li> <li>3. A. BREGEON</li> <li>4. J.PLU</li> <li>5. F. DESSAGNE</li> <li>6. G. NEDONCELLE</li> </ol>
Travaux	<p>7 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. N. DURU</li> <li>2. J-M. MONTAGUT</li> <li>3. F. VEZIGNOL</li> <li>4. J-R. PICHARDIE</li> <li>5. F. DESSAGNE</li> <li>6. J. MARRANT</li> <li>7. G.NEDONCELLE</li> </ol>

Enfance – jeunesse – éducation	5 membres  1. D.VARAILLAS 2. B. VOIRY 3. L.GONTHIER 4. A.DE ALMEIDA 5. J. PIERRE-NADAL
Finances	8 membres  1. J-F. PINSON 2. B. VOIRY 3. J. AUZOU 4. A. CURNIL 5. C.PASQUET 6. B.SALINIER 7. J. MARRANT 8. M. RIEM

\*\*\*\*\*

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

L'installation du conseil municipal de Boulazac Isle Manoire s'est déroulée lors de la séance du 12 octobre 2024, il convient de désigner les délégués appeler à représenter la commune au sein d'organismes extérieurs.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision unanime du conseil municipal de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;

**CONSIDERANT** les propositions de composition des organismes extérieurs ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** de procéder à la désignation des membres ou délégués du Conseil Municipal.
- **PROCLAME** élus comme membres ou délégués de la commune au sein des organismes extérieurs :
  3. SPLA Isle Manoire : 1 membre
  4. SEMIPAL : 6 membres + 1 contrôleur
  5. MEDIAGORA : 6 membres + 1 contrôleur
  6. SDE24 : 2 titulaires + 2 suppléants
  7. Comité Social Territorial : 4 titulaires (dont la Maire) + 4 suppléants
  8. Commission Intercommunale des Impôts Directs : 1 titulaire + 1 suppléant
  9. CCAS : 7 membres (dont La Maire)
  10. COS : 2 membres
  11. Correspondant sécurité routière : 1 membre
  12. Correspondant défense : 1 membre



13. Mission Locale : 1 titulaire + 1 suppléant
14. Association Le Chemin : 2 membres
15. Comité de jumelage Boulazac / Bibbienna : 6 membres
16. Comité de jumelage Boulazac / Birzeit : 6 membres
17. Commission consultative des services publics locaux : 4 membres + la Maire
18. Commission communale d'accessibilité : 3 membres
19. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : 2 membres
20. Réseau de vigilance Grand Périgueux : 1 référent Egalité et Lutte contre les discriminations

<b>SPLA Isle Manoire</b>	1 membre J-F. PINSON
<b>SEMIPAL</b>	6 membres + 1 contrôleur J-F. PINSON / S. RAYNAUD / V. CORNU-RIBETTE D. VARAILLAS / B. VOIRY / J. MARRANT  + Contrôleur financier : C.PASQUET
<b>MEDIAGORA</b>	6 membres + 1 contrôleur F. VEZIGNOL / C.DAVID / M.DOYEN / J-R PICHARDIE / F DESAGE / J. PIERRE-NADAL  Contrôle financier : J AUZOU
<b>SDE 24</b>	2 titulaires + 2 suppléants Titulaires : N.DURU / J-M.MONTAGUT  Suppléants : V. CORNU-RIBETTE / S.LONGUEVILLE-PATEYTAS

<b>Comité Sociale Territorial (CST)</b>	4 titulaires + 4 suppléants  Titulaires : F. CASTAGNEDE /C.DAVID/ JM.MONTAGUT / J.FALLOUK  Suppléants: L. GONTHIER / M. DOYEN / JP. PICHARDIE / M. ELOI
<b>CIID</b>	1 titulaire + 1 suppléant  JF.PINSON / C. PASQUET
<b>CCAS</b>	7 membres (dont la maire présidente)  F. CASTAGNEDE / C. PASQUET / M. DOYEN / J. PLU / D. VARAILLAS / A. DE ALMEIDA/ J. FALLOUK
<b>COS</b>	2 membres  J.PLU / F. DESAGE
<b>Correspondant sécurité routière</b>	1 membre  S. LONGUEVILLE-PATEYTAS
<b>Correspondant défense</b>	1 membre  L.GONTHIER
<b>Mission Locale</b>	1 titulaire + 1 suppléant  C.PASQUET / B. SALINIER
<b>Association « Le Chemin »</b>	2 membres  C.PASQUET / C. DAVID
<b>Comité de jumelage Boulazac / Bibbiena</b>	6 membres  C.DAVID / V. CORNU-RIBETTE / D.DRIOICHE / F.VEZIGNOL / J. PLU /M. ELOI
<b>Comité de jumelage Boulazac / Birzeït</b>	6 membres  F. VEZIGNOL / C. DAVID / D. DRIOICHE / M. DOYEN / V. CORNU-RIBETTE/ M. ELOI
<b>Commission consultative des services publics locaux</b>	4 membres + la Maire  F. CASTAGNEDE / L.GONTHIER / F.VEZIGNOL / JP. PICHARDIE / G. NEDONCELLE
<b>Commission communale accessibilité</b>	3 membres  N. DURU / S. LONGUEVILLE-PATEYTAS / ML BONGRAIN

<b>Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT</b>	2 membres  C. PASQUET / J-F PINSON
<b>Réseau de vigilance Grand Périgueux</b>	1 membre
<b>Réferent égalité et lutte contre les discriminations</b>	V CORNU-RIBETTE

\*\*\*\*\*

#### **MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le code général des collectivités territoriales dispose en son article L.1414-2 que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 ;

Aux termes de cet article L.1411-5, la commission d'appel d'offres est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par le maire (ou son représentant), président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de cinq membres suppléants élus en nombre égal à celui des membres titulaires ;

**Considérant** que par délibération n° 2020\_06\_032 du 24 juin 2020 le conseil municipal a procédé à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

→ Les membres suivants ont été élus :

Titulaires : Jean-François PINSON, Jean-Marie MONTAGUT, Fanny CASTAIGNEDE, Nicolas DURU, Josette MARRANT ;

Suppléants : Liliane GONTHIER, Alexandre BREGEON, Christiane PASQUET, Jean-Raoul PICHARDIE, Jamel FALLOUK.

**Considérant** que Madame Fanny CASTAIGNEDE en qualité de maire de la commune devient présidente de droit de cette commission ;

**Considérant** que le siège occupé par Mme Fanny CASTAIGNEDE en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres est de ce fait vacant ;

**Considérant** que le remplacement de Mme Fanny CASTAIGNEDE en qualité de membre titulaire est opéré sans procéder à une nouvelle élection par le suppléant en tête de la liste des suppléants de la même liste ;

**PREND ACTE** de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Jean-François PINSON, Jean-Marie MONTAGUT, Liliane GONTHIER, Nicolas DURU, Josette MARRANT ;

Suppléants : Alexandre BREGEON, Christiane PASQUET, Jean-Raoul PICHARDIE, Jamel FALLOUK.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la composition de la commission d'appel d'offres comme présentée ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant de la collectivité ;

**Vu** les articles L. 332-8 et L. 332-14 du même Code ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8 ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux fonctionnaires territoriaux nommés à temps non complet ;

**Vu** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels, en cas de recrutement par voie statutaire infructueux, sur le fondement du 2ème alinéa de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le budget primitif 2024 ;

**Considérant** la nécessité de renforcer les effectifs du service d'animation à compter du 1er novembre 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création de deux emplois d'Adjoint d'animation permanents à temps non complet catégorie C (20h et 17h hebdomadaires) à compter du 1er novembre 2024.
- **PRECISE** que ces emplois peuvent être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière Animation ou, à défaut, par des contractuels, conformément aux articles L. 332-8 et L. 332-14 du Code général de la fonction publique, ainsi qu'au décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019.
- **EXIGE** que les contractuels justifient d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'animation.
- **IMPUTE** les dépenses au budget communal, chapitre 012.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes afférents à ces créations.

\*\*\*\*\*

**CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CUISINE MUNICIPALE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE / CHOIX DES 3 CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR**

Depuis quelques années, la Ville a fait de ses établissements scolaires une de ses priorités en termes d'investissements qui s'est traduite par la construction du groupe scolaire Yves Péron, la restructuration du Groupe scolaire d'Atur, un diagnostic de l'école Joliot Curie et le démarrage courant janvier 2024, des travaux de construction du groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire.

Aussi, son objectif est de poursuivre la mise à niveau de l'offre d'équipement scolaire au niveau du territoire communal à travers des bâtiments qualitatifs et respectueux du bien-être des élèves, des usagers et de leur environnement.

C'est la raison pour laquelle une réflexion a été menée concernant le devenir de la cuisine municipale existante dont les locaux présentent une capacité insuffisante pour le nombre de repas préparés qui est en nette augmentation depuis plusieurs années.

Cette réflexion et les études menées par les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) missionnés pour cette opération, ont débouché sur l'opportunité de procéder à la reconstruction de la cuisine municipale sur un terrain situé au vieux bourg de Boulazac historique, 15, Avenue Henri de Cumond.

De ce fait, cette opération s'inscrit dans une démarche qualitative et environnementale forte sur les plans coûts d'entretien et de fonctionnement, performance énergétique, confort acoustique, thermique, éclairage.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique (CCP), notamment l'article L.2172-1, l'article L.2125-1 al.2 relatifs au déroulement de la procédure de concours organisé selon les dispositions des articles R.2162-15 à R.2162-24, R.2172-1 à R.2172-6,

**Vu** la délibération n°2023\_05\_095 du 24 mai 2024 actant la reconstruction de la cuisine municipale et autorisant le lancement de désignation du Maître d'œuvre de l'opération par voie de concours restreint de maîtrise d'œuvre avec niveau esquisse +, en vue de l'attribution d'un marché public négocié de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat ou les lauréats du concours, conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

**Vu** cette même délibération n°2023\_05\_095 du 24 mai 2024 fixant à 3 (trois), le nombre maximum d'équipes de Maîtrise d'œuvre pouvant être admises par le Maître d'ouvrage, à présenter une esquisse après l'analyse de l'ensemble des candidatures par le Jury de concours,

**Vu** la décision du Président du Jury du 27 juin 2024, désignant les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre,

**Considérant** que l'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 03 juillet 2024 sur la plateforme AWS et auprès des journaux BOAMP et JOUE qui ont effectué les publications le 04 juillet 2024, pour remise des candidatures le 30 août 2024, à 12h00, au plus tard, et que 15 plis sont parvenus dans les délais impartis,

**Considérant** que, dans sa séance du 25 septembre 2024 à 15h30 et au vu du rapport d'analyse des candidatures des équipes de maîtrise d'œuvre établi et présenté par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage désigné pour l'opération, le Jury, dûment convoqué par courrier du 28 juin 2024 adressé par courriel du 02 juillet 2024, a proposé :

- **D'arrêter** la liste des 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à réaliser les prestations en phase projet, telles que définies dans le dossier de consultation des concepteurs, ainsi qu'il suit :
  - Equipe n°13 classée 1<sup>ère</sup> : Groupement Philippe PEBAYLE (architecte mandataire) / CITYZEN Architectes / AMPLITUDE Paysages 24 / ID BATIMENT / BE LEEV / EMACOUSTIC / ENGEE ;
  - Equipe n°2 classée 2<sup>ème</sup> : Groupement AAMCO Architectures (architecte mandataire) / TEKTE Architecture / OTIUM Paysage / SCOPING / SAS ORFEA acoustique / ARTELIA ;
  - Equipe n°12 classée 3<sup>ème</sup> : Groupement BYAA Architectes (architecte mandataire) / ROUGE BORDEAUX / SAS PROJEX / SAS DIAGOBAT / INTEGRALE DE RESTAURATION ;
- **De classer** 4<sup>ème</sup> et suppléante en cas de désistement de l'un des 3 candidats retenus, l'équipe n°11 « groupement COCO Architecture (mandataire) / BETEM Centre / VIAM Acoustique / INGEREST / TRANSITION Ingénierie / SEPIBAT / BETEM XD ».

**Vu** le procès-verbal de la réunion du Jury du 25 septembre 2024,

**Jamel Fallouk** : Vous connaissez notre position sur le sujet. Pour nous la cuisine centrale, c'est une cuisine usine qui va sacrifier la qualité des repas au profit d'une soi-disant économie d'échelle.

Une autre solution était possible : celle de cuisine intégrée au sein de chaque école, comme à Atur.

Vous n'avez pas fait ce choix et nous le regrettons. Nous n'allons évidemment pas voter contre la désignation des concepteurs qui viennent d'être mentionnés qui vont réaliser les travaux, qui n'y sont pour rien. Pour cette raison, nous nous abstenons.

**Mme la Maire** : Donc acte. Je passe la parole à Boris Voiry juste après, mais je tiens à rappeler que l'on a réussi à installer une équipe de cuisine à l'heure actuelle qui a fonctionné vraiment très très bien. Ils font de la cuisine. On a changé d'époque. Il y a eu, il y a fort longtemps, des pratiques qui répondaient aux pratiques dans les cuisines de l'époque, avec des surgelés, du tout prêt, etc...

On a là, maintenant une équipe qui fonctionne bien, qui a plaisir à travailler les produits, qui nous régale à chaque fois qu'on a des réceptifs, qui fait preuve d'imagination sur les événements, quel que soit le thème.

Donc j'en profite pour la saluer. J'en profite aussi pour dire à quel point ils sont impliqués puisque quand on a eu le label Territoire Bio, ils étaient là. Ils étaient très fiers et nous avons évoqué ensemble pour la suite le fait de poursuivre aussi sur la qualité du matériel et du conditionnement, avec tous les enjeux autour de la santé, concernant notamment tout ce qui est épicerie noble, perturbateurs endocriniens, et cetera.

Et donc ce sont des sujets qui les intéressent énormément. Donc on va continuer à travailler là-dessus avec eux. Ils sont force de proposition, ils ont envie, ils ont envie de faire de la bonne cuisine, ils ont envie de faire de la cuisine qui garantisse aussi une bonne santé aux agents et aux enfants.

J'en profite pour saluer l'équipe et te passe la parole Boris,

**Boris Voiry** : Merci Madame la Maire, chers collègues, je voudrais répondre effectivement, parce que l'on entend ce positionnement récurrent de l'opposition avec la Madeleine de Proust de Monsieur Pierre-Nadal, de la « Cantinière dans la petite cantine sur 5 sites », avec ce qui avait été dit lors une diatribe sur les encombrants, les déchets que ça allait générer, la facture carbone...

Je veux dire à l'opposition quand même, que je connais la tâche de Myriam, notre nouvelle responsable, et quelle responsable de l'équipe de 26 agents qui travaille très très bien ! On va diviser par 3 à 4 la facture carbone de livraison des producteurs sur site, parce que si vous mettez des petites cuisines partout, vous multipliez les livraisons de produits à la base.

C'est fini l'image de « l'aile ou la cuisse », ce n'est pas une cuisine centrale, c'est une cuisine municipale. On est sur une liaison chaude avec des produits. Moi depuis plus d'un an et demi, en tant qu'adjoint aux affaires scolaires, je n'ai plus aucune remontée, aucune remontée sur la qualité de la restauration.

Il y en a eu, j'en ai pris plein la figure à un moment. On s'était trompé. On n'avait pas la bonne équipe, on n'avait pas fait le bon choix. Il faut savoir qu'on avait depuis le 28 juillet, le label territoire bio engagé, avec la loi Egalim qui oblige à avoir 20% de produits bio. On est arrivé à 50. On a 99% des produits qui sont faits maison. On fournit 1 000 repas par jour, c'est 186 000 par an. Je n'ai aucune remontée. Il faut savoir qu'il y a une étude, et Monsieur Pierre-Nadal le sait mieux que moi, de l'association des Maires de France qui montre que seulement 18% des communes respectent l'égalité de la loi Egalim. 37% acceptent les produits biologiques. 2/3 de l'approvisionnement génèrent un surcoût. 63% ont dû augmenter leur coût. A Boulazac, nous n'avons jamais augmenté les coûts, cela va de la gratuité à 3,05 euros le repas, et vous le savez parce que vous avez vos enfants à l'école... C'est un peu fatigant quelquefois... Quand j'ai entendu votre discours au dernier conseil municipal où vous dites que grâce à vous la restauration scolaire..., j'ai failli éclater de rire... la restauration grâce à vous s'est améliorée. Mais qu'est-ce que vous avez fait ? Mais rien. Rien !

Nous n'avons pas attendu vos remarques pour mettre en place nos choix d'équipes et choix politiques et nos choix économiques. Vous n'y êtes pour rien. Vous ne faites que critiquer les choses. À aucun moment vous n'avez apporté de solutions concrètes ou une alternative, c'est facile de dire... Moi ce que je constate c'est que les enfants sont contents, tout le monde est heureux, et moi pour y avoir mangé plusieurs fois, c'est très bien. Nous avons une équipe extrêmement engagée, avec des agents extrêmement engagés et des choix économiques et organisationnels qui sont excellents. C'est ce que je voulais dire pour ramener un peu de réalité dans ces fantasmes de Madeleine de Proust, d'image d'Epinal, de petites cantines locales avec la cantinière...Ce qui pourrait d'ailleurs me rappeler un moment ce que vous avez évoqué quand vous décriviez l'école Joliot Curie avec une vision très Zola d'enfants errants dans une école à l'abandon. Oui oui cela a été dit à un moment. Vous avez décliné l'image de Joliot Curie avec une rupture d'égalité devant la République pour ses enfants... oui Monsieur Fallouk c'est vous qui avez dit. Vous allez dire qu'effectivement, à Sainte-Marie-De-Chignac il y a une cantinière pour 40 enfants, c'est facile d'améliorer un petit peu le repas par rapport à un monde scolaire comme Joliot Curie où il y a entre 270 et 300 enfants. Et là aussi cela pourrait être une rupture d'égalité devant l'égalité de tous les enfants avec une restauration égale.

**Jérémy Pierre-Nadal** : Nous avons clairement un désaccord...

**Madame la Maire** : Je vous laisse la parole Monsieur Pierre-Nadal !

**Jérémy Pierre-Nadal** : Merci... Effectivement, je pense qu'on a un désaccord, mais clair et évident. On a un un modèle contre un modèle. On a dit, on le redit, on est contre ce principe effectivement qui consiste et qui a consisté, pendant des années, à considérer qu'effectivement les économies d'échelle étaient apportées justement grâce à cette recentralisation autour de cuisines-usines. Malheureusement, alors vous avez l'habitude de raconter des histoires sur la commune, en même temps, en ville, et cetera, on n'a pas les mêmes retours que vous, sur ce que dit le personnel, les personnels qui se sont retrouvés dans des situations, par exemple dans différentes communes, qui se

sont retrouvés dans des situations de mal être parce qu'effectivement ils ont aussi perdu, il y a eu aussi une rupture avec des choses qui pouvaient leur apporter du bien-être au boulot, qui pouvaient leur apporter le sentiment de faire les choses bien et au contact des enfants... On ne va revenir sur ce débat. On vous l'a déjà dit et redit, il y a des impacts écologiques, on assume, on considère qu'effectivement notre modèle pour réduire les impacts écologiques importants, sur les emballages, sur la logistique, ... Il y a des impacts sur la qualité de l'alimentation, parce qu'il faut effectivement que tout ça soit conservé, que la chaîne du froid ne soit pas non plus...

**Jean-François Pinson** : c'est en liaison chaude !

**Jérémy Pierre-Nadal** : ...1) Sur la question du personnel, on reste convaincus que le modèle que vous avez présenté, sur les petites unités on conserve le lien entre les personnels, qui sont des personnels éducatifs... Pour moi, faire de la cuisine, avoir le sentiment de bien faire pour les enfants, c'est être en mesure de créer ce lien que vous avez rompu avec la cuisine centrale. Aujourd'hui, on a une situation où justement des personnels se retrouvent à produire des repas sans savoir si les enfants sont satisfaits, sans avoir aussi l'apprentissage du goût, l'apprentissage de ce qu'ils ont mis, la manière effectivement de préparer .... Encore une fois on assume, on a une divergence sur les différences de modèles.

Ensuite, vous allez probablement nous raconter une histoire sur le maraîcher municipal. « Vous comprenez, on a besoin de terrain... on va acheter un terrain à un maraîcher municipal. Ça c'est pareil !

Est-ce que vous croyez réellement que tout cela est crédible ? Est-ce que vous croyez réellement que vous allez pouvoir raconter l'histoire d'approvisionner avec un maraîcher municipal plus de 1 200 repas par jour en fruits, légumes avec un pauvre agent municipal qui va être obligé de bêcher tout seul, sachant qu'un agent municipal, on l'a déjà dit, a des contraintes que vous connaissez, et qui a des conditions de travail que vous connaissez qui sont bien différentes de nos amis agriculteurs ici présents.

Et le dernier point, Monsieur Voiry, sur votre remarque selon laquelle on est insignifiant ou on serait inutile dans ce conseil.

Moi je crois qu'on pensait au contraire Monsieur Voiry, la présence de l'opposition a été ultra bénéfique et pas uniquement sur la question des repas. Elle a été bénéfique sur plein de choses et ou, on l'assume effectivement, être dans l'opposition c'est ingrat parce que on a toujours le sentiment, un peu brièvement, comme vous le dites, « Ah vous faites de la polémique, et cetera... » Bah non, l'opposition c'est utile. C'est utile au débat parce que ça fait avancer des idées.

Nous-mêmes, en interne, on a des débats, on n'est pas toujours d'accord sur tout.

On progresse et on avance, et on a la conviction qu'effectivement, sur la cuisine, on vous a fait avancer, on a fait des propositions, mais en tout cas on vous a poussé, on vous a, comment dire, on vous a challengé, et ça vous a permis effectivement de vous dire que constamment vous avez une opposition, des personnes qui peuvent porter une critique et qui peuvent potentiellement être derrière vous pour vous faire progresser. C'est le sentiment qu'on a, en tout cas c'est le rôle, qu'on pense faire jouer à l'opposition. C'est comme ça qu'on l'a construite.



Et pour autant, voilà, on a su mettre modèle contre modèle. Il y a la nécessité d'avoir des petites unités, d'avoir des agents qui sont plus proches des enfants, qui sont au sein d'une équipe pédagogique à part entière et pas isolés au fin fond du bois de Boulazac.

**Madame la Maire :** Alors il y avait 3 demandes de paroles... c'est animé. Monsieur Auzou, vous souhaitiez prendre la parole ?

**Jacques Auzou :** Oui, j'ai envie de parler, je ne savais pas qu'on bénéficiait d'un coaching particulier.

Monsieur Nadal, qui a une fonction universelle, nous coache également à la gestion municipale.

L'opposition c'est ingrat, je le conçois, mais il faut ouvrir les vrais débats. A Boulazac il y a une cuisine municipale depuis 1978. Je n'y suis pour rien ! Je n'étais pas encore élu. Or, depuis 1978, il y a une cuisine municipale à Boulazac, qui a toujours livré l'ensemble des écoles, le Cantou, les crèches...

J'ai l'impression Monsieur que vous êtes tellement éloigné de la réalité locale, Monsieur Nadal, parce qu'il s'est passé quand même quelque chose depuis 3 ou 4 ans, il s'est passé que le Département, dont je suis un membre actif, vient de transférer la consommation en bio de tous les collèges de Dordogne. Et évidemment, ce n'est pas dans le jardin du collège que se produit la production.

Deuxième remarque, Monsieur Nadal, il faut être cohérent. A côté de nous, vous avez la ville de Périgueux qui vient de reprendre la gestion de sa cuisine centrale. 19 écoles, 19 écoles sont avec une cuisine unique.... Excusez-moi mais il n'y aura pas de cuisine dans chaque école !

**Jérémy Nadal :** Alors ils n'ont pas le choix, ils ont hérité de ce qui existait.

**Jacques Auzou :** Mais bon, je viens de vous dire que depuis 78 on fonctionne avec une cuisine centrale municipale. Je vous rappelle qu'il y a une commune nouvelle et que le but c'était bien d'essayer, comme pour les régions qu'on connaît, c'était bien quand même de mutualiser les choses pour être le plus efficace possible.

Troisième chose Monsieur Nadal, Bergerac vient de faire une légumerie qu'ils déclinent en produits bio. Et aujourd'hui, le président de l'agglo de Bergerac, Frédéric Delmares, passe son temps à appeler l'ancien maire que j'étais, pour essayer de faire accepter la ville de Périgueux à fournir la légumerie de Bergerac. Ce que Périgueux vient d'accepter. Nous, on n'est pas encore en situation de pouvoir le faire. En clair, les légumes sont préparés à la légumerie de Bergerac, livrés le lendemain à Périgueux. Je voudrais que vous compreniez, à l'endroit où se trouve la cuisine municipale, il y a 5 lieux à livrer, le plus éloigné de la cuisine est celui d'Atur : 5.1 km ! et encore avec la route refaite, le chauffeur choisira l'itinéraire le plus court. Liaison chaude : 5 km il faut 5 mn ! Ce qui est important c'est la qualité des produits.

Et dernière chose : On a tiré les enseignements de l'école Yves Perron où il y a le stock au rez-de-chaussée, au sous-sol où il faut monter, il y a des mouvements permanents de chauds – l'étude est faite en intégrant l'ergonomie afin de faciliter le travail des agents au mieux, éviter les étages, une cuisine contemporaine, ...on ne fait qu'améliorer les choses. Je sais qu'on a un différend.

On gère avec le Département, avec le monde agricole, et il faut le savoir, mais parce qu'il y a un certain nombre de syndicats qui sont contre le bio. S'il y a un maraîchage un jour à Boulazac, qui vous a dit,

d'abord il n'y aura pas de fruits, il n'y aura pas d'orange chez Saint Martin, on n'aura pas d'orange ni de banane.

Deuxièmement, il ne vous a jamais été dit qu'il y aurait qu'un seul agriculteur, un seul agent, vous avez Champcevinel qui fonctionne parfaitement avec quelques..., y compris l'idée de partager quelques salariés avec une ferme municipale.

Et il y en a d'autres qui se pressent et je vous rappelle, je vous le rappelle tout simplement, Monsieur Nadal, la ville de Périgueux a bénéficié d'une dotation DSil. Le projet qui a été retenu par le préfet, c'est la création d'une ferme urbaine au Gour de l'Arche, on ne peut pas dire que ce soit très important le Gour de l'Arche.

Il y a le Golf et la station d'épuration. Mais tout le monde travaille, c'est direct. Mais soyez un peu dans la vie réelle Monsieur Nadal.

**Boris Voiry** : Oui, je voulais réagir un peu plus sur l'image que sur le modèle de cette « cuisine totalement déshumanisée » à vos yeux, ce n'est pas du tout cela...

Ce sont 5 cuisiniers qui partiront le matin en liaison chaude, qui iront sur les sites, sur les sites satellites, sur les 5 groupes scolaires, les cuisiniers qui continueront à être au contact des enfants tel qu'on le développe maintenant avec la pesée des déchets, avec des animateurs du périscolaire. Ce ne sont pas des cuisiniers qui sont attachés dans une cuisine centrale, il y a des navettes des satellites vers les enfants. C'est votre discours politique qui est un peu dérangeant et même assez opportuniste et démagogique.

On sait qu'on va le vivre pendant un an et demi, ça va être terrible. On sait que vous, c'est Machiavel : la fin justifie les moyens, vous êtes capable de dire tout est son contraire. On pourrait remonter sur plusieurs conseils municipaux et trouver quelques aberrations. On a l'impression avec vous, que l'équipe municipale se lève tous les matins en se disant « qu'est-ce qu'on pourrait faire de mal pour la population de Boulazac ? » Quand on vous écoute, on choisit des modèles déshumanisés à l'encontre du bien-être des personnes, des enfants. Est-ce que vous pouvez imaginer tous les matins que l'on s'appelle en se disant : « Qu'est-ce qu'on pourrait faire de mal ? », « On va espérer que ça va avoir débordé à Barnabé cette nuit.. » ... et on ne fera rien. C'est un peu dérangeant et le côté « déshumanisé » en utilisant des agents ou des ressentis. Moi franchement, c'est une équipe. Je vous le dis, il y a eu des ratés, on s'est trompé nous-même, on a eu des mauvais choix. Il y a eu à un moment des choix de changement d'habitude alimentaire. Il faut savoir qu'il faut faire goûter un produit entre 14 et 17 fois à 1 enfant pour qu'il l'accepte. Je ne reviendrai pas sur le tartare de betteraves au chèvre où l'équipe s'est trompée. J'en ai pris plein les dents dans le Conseil d'école à ce moment-là et je l'assume totalement. C'est mon rôle de recevoir. Moi, pour l'instant, je vois le modèle qui est en train de se développer. Et franchement, des cuisiniers qui monteront dans chaque école, qui seront au contact des enfants, effectivement, la production c'est une liaison chaude. Vous n'avez pas dû connaître ce nouveau type de production. Je vous l'ai dit on n'est plus à l'ère de l'aile ou la cuisse.

**Josette Marrant** : Cela tombe bien justement, cette dernière remarque, parce que finalement, où cause-t-on de tout cela ? De ce projet ? J'ai failli poser la question, mais je me dis plutôt au moment de la cuisine centrale. Dans quelles commissions on parle de ça ?

On parle de cuisine, on parle de production bio, on parle de maraîchage. Est ce qu'il y a un même endroit où ça a été évoqué ? Bon, sachant que les commissions ne fonctionnent pas et bon, c'est quelle commission qui a en charge ce sujet ?

Parce que finalement là on fait un travail de commission. Bon, on pouvait effectivement développer beaucoup plus, effectivement au niveau des cuisiniers qui vont dans les écoles décentralisées. La cuisine centralisée/décentralisée c'est peut-être très bien, mais à quel endroit on a pu en discuter ? sur le territoire bio engagé on découvre un jour que l'on va recevoir un label. J'ai eu le dossier de presse, c'est bien. Dedans, j'ai vu effectivement les fournisseurs, j'ai demandé plus, je n'ai pas eu...

Je ne comprends pas que l'on n'ait pas une commission qui traite de ce sujet-là. Voilà vous nous accusez de ne rien comprendre. Mais évidemment ! Si on n'est jamais associé comment voulez-vous qu'on comprenne...

**Madame la Maire** : J'ai une demande d'intervention de Nicolas Duru

**Nicolas Duru** : Merci Madame la Maire, alors je vous rappelle Madame Marrant que vous avez refusé la dernière fois de venir en commission des travaux sous prétexte que a priori « ça ne sert à rien ». Voilà donc un exemple. En tout cas..., laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompue. Ensuite, vous n'étiez pas non plus au jury de concours me semble-t-il, à juste titre peut-être, je ne sais pas. Donc à un moment donné, c'est facile toujours de critiquer, je rejoins Boris. La critique est facile mais à aucun moment on ne vous voit travailler.

**Josette Marrant** : (rires) on travaille on travaille !— Alors franchement je le dis, mais travailler dans les commissions des travaux où j'ai déjà demandé qu'on ait les documents mais jamais ! Je n'ai pas les documents, jamais. Donc on ne travaille pas, on écoute la Sainte Parole.

**Mme la Maire** : je propose que l'on reste sur le sujet de la cuisine. Monsieur Fallouk a demandé la parole et je pense que l'on peut clôturer les débats à ce sujet.

**Jamel Fallouk** : Monsieur Voiry, je crois que, en 4 ans et demi de mandat, c'est la première fois que je vous entends autant parler et je vous en félicite. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Vous vous sentez peut-être pousser des ailes. Ça fait du bien de vous entendre.

2e point : sur les commissions, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Mme Marrant, des commissions il n'y en a pas eu. Vous pouvez nous donner le chiffre du nombre de commissions que nous avons fait, vous le savez très bien donc vous voulez faire genre « on ne sait pas » mais on sait très bien nous la dernière commission en lien social, 21 novembre 2021 bon, c'est 3 ans. Par rapport à l'égalité de traitement, effectivement, j'ai dit cela, mais je n'y ai pas parlé de la cuisine centrale. Je vois que vous lisez nos proses et cela me fait plaisir. J'ai parlé d'égalité de traitements pour les enfants dans les écoles, et vous ne pouvez pas dire le contraire. Tous les élèves de Boulazac, même s'ils habitent secteur Joliot Curie, font des demandes de dérogations pour aller à la nouvelle école. Vous êtes soumis à une vingtaine, une trentaine de dérogations par an pour aller dans la nouvelle école alors qu'à Joliot Curie il y a une quarantaine d'élèves perdue en 2 ans et on a dû faire fermer une classe. Donc à un moment donné, je parlais d'égalité de traitement, comment voulez-vous, le pauvre parent, il voit ses enfants, il voit une bonne école et une école qui est là depuis les années 60. Monsieur le Maire, le dit souvent, « une vieille école », évidemment qu'ils veulent tous aller dans la nouvelle école : climatisation ! Vous avez enlevé la moquette de Joliot Curie il y a 2 mois, la moquette, il y avait de la moquette pour que les enfants dorment. Quand il fait 35° dans cette école, ce sont des ventilateurs qui font dormir nos enfants et

vous êtes en train de nous dire là ici que tout va bien, tout le monde est heureux, tout le monde est content. On aura la réponse bientôt, mais ça fait un an et demi, vous dites que ça sera dur. Nous, ça fait depuis 2020 que l'on vous expose toutes les problématiques qu'il y a et Monsieur Voiry, j'espère qu'on aura d'autres débats comme ça ici. C'est toujours plaisant d'entendre votre personne, et 4 ans et demi sans rien dire, et maintenant les moments à se sentir costaud... Vous me faites bien rire !

**Mme la Maire :** Oui, on va arrêter là-dessus. Je pensais que c'était sur la cuisine.

Pour finir sur la cuisine, en ce qui concerne le personnel, j'ai déjà travaillé à l'administration et dès que je serai à temps plein, c'est-à-dire, dès le mois prochain, j'ai prévu de rencontrer les représentants du personnel, et nous allons avoir un regard particulier, nous verrons si les représentants ont des choses à nous faire remonter. Il y aura des CST qui se déroulent correctement jusque-là d'après mes échos donc cela devrait aller.

Pour la cuisine, je pense Monsieur Nadal, que nous n'avons pas de modèle, que vous avez un « modèle » et que vous caricaturez ce que nous essayons de faire. C'est de bonne guerre. Nous avons notre projet effectivement.

Je le dis dès le début, on est sur l'humain, on est sur la volonté de faire de la qualité avec les équipes, de faire du lien. On verra... Voilà, on verra le projet à l'heure. Pour l'instant, on est dans la procédure de marché. On a sélectionné 3 candidats.

En janvier, février, si mes souvenirs sont bons, on sélectionnera l'entreprise qui sera retenue sur le marché. Il y a un programme, il y a, il y a surtout une énorme volonté parce que là, je le redis, ça fait vraiment plaisir. Il y a eu des années difficiles, moi j'ai été agent avec cette mairie, j'ai vu des années très difficiles. Ça fait vraiment plaisir de voir des gens contents au travail et fiers de ce qu'ils font. L'idée est de continuer comme ça.

**Une question est posée parmi l'assemblée :** le coût total ?

**Mme la Maire :** c'est une estimation à 4 millions d'euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions,**

- **APPROUVE** le classement des 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à participer au concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la cuisine municipale de Boulazac Isle Manoire, tel que proposé par le Jury, dans sa séance du 25 septembre 2024 ;
- **ARRETE** comme suit, dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre avec remise de prestations de niveau Esquisse +, la liste des candidats admis à concourir en phase projet :
  - Equipe n°13 classée 1<sup>ère</sup> : Groupement Philippe PEBAYLE (architecte mandataire) / CITYZEN Architectes / AMPLITUDE Paysages 24 / ID BATIMENT / BE LEEV / EMACOUSTIC / ENGEE ;
  - Equipe n°2 classée 2<sup>ème</sup> : Groupement AAMCO Architectures (architecte mandataire) / TEKTE Architecture / OTIUM Paysage / SCOPING / SAS ORFEA Acoustique / ARTELIA ;
  - Equipe n°12 classée 3<sup>ème</sup> : Groupement BYAA Architectes (architecte mandataire) / ROUGE BORDEAUX / SAS PROJEX / SAS DIAGOBAT / INTEGRALE DE RESTAURATION.

- **CLASSE 4<sup>ème</sup>** et suppléante en cas de désistement de l'un des 3 candidats retenus, l'équipe n°11 « groupement COCO Architecture (mandataire) / BETEM Centre / VIAM Acoustique / INGEREST / TRANSITION Ingénierie / SEPIBAT / BETEM XD ».

\*\*\*\*\*

**LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA FERMETURE ET L'AGRANDISSEMENT DE LA HALLE SPORTIVE JULES DUBOIS / PROCEDURE ADAPTEE**

La commune souhaite continuer à favoriser l'accès aux équipements sportifs pour tous et à développer le lien social et la convivialité. Aussi, la modernisation de la halle semi couverte est envisagée, complétant ainsi l'offre sur le complexe sportif Jules Dubois.

L'intérêt consiste essentiellement à permettre un accueil optimal des enfants du groupe scolaire Joliot Curie sur les temps scolaire et périscolaire, et donner à cette école, un véritable gymnase, tout comme Atur et Yves Péron aujourd'hui.

Compte tenu du nombre croissant des effectifs et des besoins pour les scolaires, la Ville souhaite compléter les équipements et moderniser les installations avec :

- la fermeture de la halle en partie couverte
- la création d'un tracé de terrain « mini-hand »
- la création de tracés de 2 terrains de basket dans sa largeur
- la création de 2 locaux de rangements.

La maîtrise d'œuvre a été notifiée à l'agence Philippe PEBAYLE le 29 octobre 2020.

Le dossier projet fait ressortir un montant global des travaux estimé à 570 000,00 € H.T. répartis sur les lots suivants :

Lot n°1 : VRD

Lot n°2 : Gros Oeuvre

Lot n°3 : Macro-Lot Halle Sportive

Lot n°4 : Bardage & Couverture Métallique

Lot n°5 : Serrurerie/Menuiserie Extérieures

Lot n°6 : Electricité/CFO-CFA

Lot n°7: Peinture de sol et tracés de jeux

Lot n°8: Equipements Sportifs

Aussi, au regard du montant prévisionnel de cette opération, il y a lieu de recourir au lancement d'un marché de travaux par voie de procédure adaptée, conformément au Code de la commande publique (CCP), notamment ses articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-5, R.2131-12, L.2132-2, R.2132-1 à R.2132-3.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-5, R.2131-12, L.2132-2, R.2132-1° à R.2132-3 ;

**Vu** le Budget de la Ville ;

**Considérant** que le coût prévisionnel des travaux est de 570 000,00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame la Maire à procéder au lancement du marché de travaux ayant pour objet la fermeture et l'agrandissement de la Halle Sportive Jules Dubois, par voie de procédure adaptée avec allotissement selon le code de la commande publique.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de cette procédure.

\*\*\*\*\*

**TRAVAUX SDE 24 - RUE DES HOLLANDAIS/CITE BEL AIR : GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS TELECOM/EFFACEMENT RUE DES HOLLANDAIS -CITE BEL AIR/ EFFACEMENT DE RESEAU AU TITRE DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION/TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC « EP/ARTICLE 8 RUE DES HOLLANDAIS, CITE BEL AIR ARM 783 ».**

La Commune de Boulazac Isle Manoire est adhérente au Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne et lui a transféré la compétence éclairage public ;

**Vu** le règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020 ;

Considérant que, dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le Syndicat départemental a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention aujourd'hui présenté.

**Considérant** que, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

**Considérant** que, conformément aux accords intervenus au niveau départemental, les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du Syndicat départemental et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet « **Effacement Rue des Hollandais/Cité Bel Air** » présenté à cet effet par le Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne prévoit les travaux suivants :

- **Travaux de génie civil de télécommunications TELECOM**, à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un montant TTC de 44 797,31 €, soit 37 331,09 € HT.
- **Travaux d'effacement de réseau au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession**, à la charge de la commune pour un **montant de 58 000,75 € HT**, soit 33% de la dépense.

A titre indicatif, l'ensemble de l'opération retenue par le syndicat représente un montant estimé à 351 519,72 € TTC, soit 292 933,10 € HT. Sur cette base, la participation de la commune s'établirait ainsi qu'il suit :

- Montant estimé de l'opération TTC : 351 519,72 €
- Montant estimé de l'opération HT : 292 933,10 €
- Restant à financer (60% HT) : 175 759,86 €

▪ Taux de taxe communale non reversée au SDE24 : 33%

▪ **Participation communale demandée : 58 000,75 € HT**

• **Travaux d'éclairage public** pour un **montant de 57 828,69 € HT** à la charge de la Commune, soit 55% de la dépense HT, s'agissant de « **travaux coordonnés ER-EP** ».

**Considérant** que **l'ensemble du montant estimatif des travaux va s'élever à 153 160,53 € HT.**

**Considérant** qu'il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DESIGNE**, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le syndicat départemental en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux suivants, tels qu'ils figurent sur les plans et devis qui lui sont présentés, à savoir :
  - Génie civil de télécommunications Télécom ;
  - Effacement de réseau au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession ;
  - Travaux d'éclairage public « EP/ART8 Rue des Hollandais, Cité Bel Air ARM 73 »,
- **APPROUVE** les dossiers qui lui sont présentés ;
- **DEMANDE** au SDE 24 de réaliser les travaux au **4ème trimestre 2024** ;
- **S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses au budget de la commune ;
- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne, les sommes dues, à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

\*\*\*\*\*

**JF Pinson** : Avant la clôture municipale, je voudrais intervenir, Madame la Maire, Messieurs les Maires, Messieurs et Mesdames, Messieurs les conseillers, chers collègues, Samedi dernier, lors de l'élection de notre nouvelle maire, j'ai écouté avec toute l'attention voulue les déclarations des uns, des unes et des autres. J'ai été frappé par la virulence d'un terme utilisé par un opposant, à savoir que la majorité se livrait ce jour-là à une mascarade démocratique. Je n'invente pas, le terme a même été repris dans la presse. Voilà quelle emphase, quelle virulence, pour s'opposer à ce que la majorité proposait, à savoir tout simplement d'appliquer le code général des collectivités locales. Le chapitre 2, élections des maires et des adjoints : Désignation et qui sont écrites dans l'article L 2122 8 qui précise, là je cite « Les membres du Conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles XY.

La convocation contient la mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. C'était bien dit qu'on allait élire un ou une maire. Et, très importante cette phrase, avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le Conseil municipal est incomplet ».

C'est ce qu'on voit régulièrement dans la presse lorsque les petites communes, dans les communes de moins de 1000 habitants, lorsqu'il y a une ou deux disparitions, des démissions, il faut compléter 3 conseillers municipaux ou 2 ou 5, mais jamais l'élection complète. Que je sache, le Conseil municipal

de Boulazac Isle Manoire était complet avant le 12 octobre. Nul décès et je m'en réjouis et nulle démission avant ce cas et par conséquent, nul besoin de procéder à de nouvelles élections.

Alors pourquoi étions-nous dans un procédé, que certains ont qualifié de mascarade démocratique ? Pas besoin selon moi d'avoir bac +25 pour comprendre que et appliquer la loi, ou alors que l'opposition espérait par une manœuvre dilatoire ou subliminale, sous couvert de soi-disant démocraties, devenir calife à la place du Calife.

N'est pas Iznogoud qui veut. Je fais un peu d'humour, mais moi normand d'origine, je ne vous dis pas ça en passant, mais je vous dis ça en Maupassant. A propos de démocratie, je tiens à préciser que la démocratie elle a un coût. C'est le coût des assemblées et de fonctionnement des élus s'il n'y a plus d'élus, discours prononcé par certains extrêmes, et heureusement que nous n'avons pas au sein de ce Conseil municipal, et quand ce discours sera appliqué, ce sera tout simplement de la dictature.

Et souvent, la démocratie s'allie à la convivialité. C'est ce qui s'est passé à l'issue de l'élection du 12 octobre où les élus de la majorité ont invité la population présente à partager quelques nourritures terrestres, à éteindre raisonnablement, bien sûr, leur soif. Je tiens à préciser que personne ne trouvera les factures de ce buffet dans la comptabilité de la commune. Non pas que nous les ayons planquées, mais tout simplement que cette invitation offerte à tous, habitants présents, élus de l'opposition et de la majorité et je remercie l'opposition d'être restée à ce petit raout, mais ces factures ont été payées directement par le groupe des élus de la majorité. Les factures, je vous les présente et en plus vous reconnaîtrez que on a eu la délicatesse de faire venir un traiteur de Boulazac. Voilà ce que je voulais dire.

**Jamel Fallouk** : J'étais un peu surpris, je ne pensais pas que ça serait vous qui le feriez ? Concernant ce que l'on nous dit, vous faites référence aux articles effectivement. Si vous êtes obligés de nous répéter ici, si vous êtes en difficulté. Les administrés que vous avez dû croiser ont dû vous poser cette question, pourquoi, comment ? Si vous êtes encore obligé de prendre la parole à la fin d'un conseil pour rappeler la législation, je vous souhaite bon courage, Monsieur PINSON, pour l'expliquer aux administrés. Parce que vous avez dit d'administré « lambda ». Donc vous faites offense aux administrés qui pensent qu'ils pouvaient revoter leur Maire. Parce qu'un maire, c'est très important dans une commune. C'est peut-être l'élection où les gens s'identifient à un maire.

En tout cas si vous êtes obligé de répéter ici, C'est que vous ne vous sentez pas si bien que ça, donc bon courage pour le dire aux administrés « lambda ».

**Jean-François Pinson** : Je ne suis pas sûr. On verra que j'ai commencé avec le terme d'administré « lambda », on verra avec l'enregistrement. Moi je ne reviens pas là-dessus, mais c'est vous qui faites partie de ceux qui font passer leur propre turpitude comme étant des vérités. Je veux dire, c'est vous qui avez cherché à avoir une élection. Nous, on a simplement appliqué la loi. Qu'est-ce que j'ai entendu au moins des administrés ? C'est par rapport à votre groupe où on m'a dit mais « qu'est-ce qui leur prend ? mais ils ne savent même pas lire ? Ils ne connaissent même pas la loi ? » C'est ça qu'on m'a dit majoritairement. Alors effectivement quelques-uns qui vous soutiennent, et c'est normal, ont pu vous dire ce que vous avez déclaré, mais moi ce n'est pas ce que j'ai entendu. C'est mon point de vue et je le partage.

**Mme la Maire** : Je vous propose de clôturer là-dessus. Merci à vous. Bonne soirée.

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 19h45.**